

VENDREDI 14 FEVRIER 2025

DOUANE 2030 : L'ADMINISTRATION PRENDRA-T-ELLE ENFIN DES ENGAGEMENTS AU BÉNÉFICE DES PERSONNELS ?



1/2



L'administration a dévoilé sa méthode afin d'élaborer un plan stratégique pour la période 2026-2030. Pour cette occasion, le directeur général a choisi de travailler avec les organisations syndicales de la DGDDI. Cette approche marque un changement par rapport au plan actuel (2022-2025), pour lequel la directrice précédente n'avait jamais répondu, en 2021, à nos demandes de présentation de son projet.

Cette première réunion, qui marque le début d'un nouveau cycle de dialogue, s'est déroulée en deux parties ce vendredi 7 février : un (pré)bilan de la Stratégie 2022-2025, suivi par la collecte des attentes exprimées par les syndicats.

L'absence du directeur général en début de séance, retenu au dernier moment pour participer à une réunion interministérielle sur le thème du contrôle migratoire, aurait pu interrompre prématurément cet échange. Cependant, l'organisation de cet entretien en deux phases a permis de maintenir l'impact de nos interventions. Le directeur est revenu à temps pour écouter nos principales propositions concernant les évolutions à venir.



Par ailleurs, la présence du DG dans une réunion traitant de la gestion des frontières, où la douane était trop souvent oubliée dans les cartons d'invitation jusque-là, pourrait justement donner du sens à l'un des items abordés par la suite.

→ PHASE 1 – LE BILAN

Par bilan, il faut surtout entendre un examen de la méthode plutôt qu'un bilan sur l'atteinte des objectifs. En effet, l'exercice en cours devant s'achever au 31 décembre 2025, le véritable bilan sera réalisé l'année prochaine.

Comme nous l'avons mentionné dans notre déclaration liminaire, le Plan 22/25 a été élaboré dans un contexte contraignant et forcé : le transfert des missions fiscales. La douane devait ainsi perdre une grande partie de l'un de ses trois piliers : la mission fiscale. Dans ce climat d'incertitude, la volonté de nos dirigeants à l'époque était de démontrer l'utilité pleine et entière de la DGDDI. **Pour cela, un recentrage des priorités s'est orienté vers la « Frontière » et la « Marchandise ».** Sur ce point, le plan 22/25 a tracé une première voie, que son successeur devra pleinement exploiter pour définir les futures orientations de la douane.

En séance, les représentants de la DG ont voulu mettre en avant plusieurs satisfecit comme notamment la prise en charge des contrôles sanitaires à l'échelle nationale ainsi que le déploiement de DELTA H7, des nouveaux scanners, des téléphones portables, d'AGNet, de nouveaux équipements au carnet à point, d'un vestiaire pour les agents OP/CO et des outils pour le télétravail. En matière de contrôle migratoire, ils soulignent la mise à niveau des PPF et les formations renouvelées de douaniers garde-frontières. Ils citent également une modernisation des méthodes de travail pour le secteur de la viticulture et des CI.

Toutefois, ils reconnaissent également que la feuille de route était trop chargée avec « 19 axes sans priorité claire, ce qui a nui à leur appropriation par les cadres et les agents. »

Notre alliance a expliqué qu'elle ne souhaite pas participer à un exercice dont elle a été exclue dès le départ. Bien que nous puissions reconnaître certains éléments positifs, **nous avons principalement critiqué le fait majeur : les agents en étaient les grands absents...! Aucune priorité du plan 22/25 n'intégrait une réflexion sur les carrières ou la reconnaissance, ni sur les besoins en ressources humaines.**



VENDREDI 14 FEVRIER 2025

DOUANE 2030 : L'ADMINISTRATION PRENDRA-T-ELLE ENFIN DES ENGAGEMENTS AU BÉNÉFICE DES PERSONNELS ?



2/2

→ PHASE 2 – LES ATTENTES

Conscients qu'il est nécessaire de revoir leur approche pour le prochain plan stratégique, les membres de l'administration ont indiqué que : « *La prochaine feuille de route Douane 2030 devra s'attacher à délivrer des messages concis autour des sujets les plus structurants et à produire des réalisations concrètes qui améliorent de manière effective les conditions d'exercice des missions des agents.* » Dès lors, **leur orientations seront construites autour de quatre priorités (au lieu de 19) :**

- **Consolider les conditions d'exercice des missions.**
- **Affirmer son rôle de première force de sécurité économique.**
- **Préciser le périmètre et le contenu des missions de la douane.**
(avec un focus en matière fiscale et migratoire)
- **Renforcer l'attractivité de la douane et la fidélisation de ses agents.**



Un autre élément novateur est la consultation des représentants du personnel durant les différentes étapes de préparation du plan 2030. Cette initiative répond à notre demande initiale. Le Directeur Général souhaite élaborer une vision collective de l'administration dans un exercice libre de contraintes. Le résultat sera soumis au ministère, qui procédera ensuite à ses arbitrages budgétaires.

Nous pensons que cette approche innovante pourrait s'avérer plus satisfaisante que l'ancienne méthode consistant à nous imposer un cadre rigide où nous devrions intégrer nos revendications. Cependant, il est essentiel que nos interlocuteurs fassent preuve de transparence et de sincérité pour que cette méthode réussisse. Par conséquent, nous resterons attentifs.

Notre alliance a ainsi exprimé ses principales attentes, en soulignant avant tout l'importance de créer un plan dans lequel les agents joueront un rôle clé. La feuille de route Douane 2030 doit être compréhensible et appropriable par l'ensemble des personnels des catégories A, B et C, afin qu'ils puissent s'en saisir collectivement. **La douane de demain devra répondre au besoin de concilier les temps professionnels et personnels des agents, combiner la garantie de l'emploi avec de réelles perspectives d'évolution et de progression, renforcer la reconnaissance, y compris salariale, pour redonner les moyens aux agents de faire leur travail et de satisfaire leur volonté d'être utiles.**

Ensuite, notre deuxième priorité est de rappeler **l'importance des conditions de protection et de sécurité des personnels.** La douane est en retard sur ce sujet. Il est nécessaire d'anonymiser sans condition tous les actes, de sécuriser l'accès aux bâtiments, de mettre en place des dispositifs d'alerte, de proposer des formations à la sécurité et de fournir du matériel adapté. C'est regrettable, mais il ne faut pas le nier, nous travaillons dans des conditions où la dangerosité augmente. Bien que la Surveillance soit évidemment la plus exposée, cela concerne également tous les services de la DGDDI.

Au sujet des missions, parmi nos principales contributions, nous demandons **l'implication de Bercy afin que la douane soit reconnue comme le partenaire privilégié des entreprises pour leur développement à l'international et la relocalisation de leurs activités.** Notre administration doit également **intensifier sa lutte contre les trafics financiers**, accroître ses capacités face à l'augmentation des flux déclaratifs, et assumer pleinement son rôle de contrôle migratoire pour endosser pleinement le rôle, désormais revendiqué, de principal gestionnaire de la frontière. Enfin, il devient nécessaire de réfléchir à l'intégration de la judiciarisation des actes, dont nous constatons l'avancée inéluctable depuis la refonte de l'article 60.

POUR ALLER PLUS LOIN :

[Cap sur l'horizon 2030, la douane aura-t-elle enfin un armateur ?](#)

[LE contrat douanier 2022/2025 : Nos dirigeants nous prennent pour une série B !](#)

